

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maires de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

SITUATIONS OUVERTES
DANS LE SERVICE CIVIL.

La Commission du service civil du Canada donne avis qu'elle recevra des demandes de la part des personnes qualifiées à remplir les positions suivantes:

Un photographe.—Traitement, \$2,600.

1. Un photographe de vues animées pour le bureau des exhibits et de la publicité, au ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement initial de \$2,600 par année. Les aspirants doivent avoir eu de l'expérience de laboratoire et dans un établissement de vues animées.

Un chimiste.—Traitement, \$2,100.

2. Un chimiste pour la division des explosifs au département des Mines, au traitement de \$2,100 par année. Les aspirants doivent être gradués d'une université reconnue et s'être spécialisés en chimie. Ils doivent avoir eu, depuis qu'ils ont été gradués, de l'expérience pratique dans l'essai des explosifs et, si possible, avoir fait du travail d'inspection.

Un commis (homme).—Traitement, \$1,600.

3. Un commis (homme) pour le personnel de la division des marques de commerce et des droits d'auteurs, au ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement de \$1,600 par année. Les aspirants doivent être habiles à surveiller le travail des commis et à donner les renseignements ordinaires au public, ainsi qu'à acquiescer des aptitudes à examiner les indexes et les registres, à examiner les demandes, et à tenir les enregistrements en ordre. Il est préférable de connaître les deux langues.

Un aide-chimiste.—Traitement, \$1,300.

4. Un aide-chimiste pour le laboratoire de recherches des grains à Winnipeg, au ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement de \$1,300 à \$1,400 par année. Les aspirants doivent posséder une instruction équivalente au degré en science d'une université reconnue, avec entraînement spécial en analyse chimique, qualitative et quantitative et une connaissance approfondie de la chimie organique et inorganique

STATISTIQUES DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

L'hon. J. D. Reid, ministre des Chemins de fer, a déposé devant la Chambre des députés un rapport donnant, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1918, les statistiques officielles concernant les compagnies de téléphone et de télégraphe au Canada. Ces chiffres ont été compilés par la branche des statistiques du département des Chemins de fer.

LES MESSAGERIES.

La partie du rapport qui traite des compagnies de messageries fait voir que le nombre de milles de chemin exploités par ces compagnies, le 30 juin, était de 43,247, en Canada, à près près le même chiffre que l'année précédente, et de 19,296 en territoire étranger, une augmentation d'environ 3,000 milles. Le coût des propriétés et des équipements des compagnies de messageries s'est élevé à \$1,194,246.

Les recettes brutes ont donné un total de \$18,680,092, comparées aux \$16,836,373 des douze mois précédents, tandis que le revenu net des opérations a été de \$450,243, contre \$1,096,111 pour l'année se terminant le 30 juin 1917. Le revenu net des compagnies de messageries a été de \$443,536.

Le papier commercial des compagnies de messageries se répartit comme suit:

	1917.	1918.
Mandats-poste...	1917.	1918.
Domestique...	\$239,754.49	\$267,154.73
Etranger...	20,726.73	19,790.55
Chèques de voyageurs:	1917.	1918.
Domestiques...	\$4,171.10	\$1,698.67
Etrangers...	2,269.23	4,311.86
C.O.D. (à vue)...	133,813.25	157,933.75

en général. Ils doivent être expérimentés en analyse chimique, de préférence dans un laboratoire commercial. Ils doivent être en bonne santé et ne pas être âgés de plus de 25 ans. Préférence sera accordée aux résidents du Manitoba.

Un teneur de livres.—Traitement, \$1,400.

5. Un teneur de livres au bureau du commissaire pour l'augmentation de la production sur les réserves des sauvages dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, département des Affaires des Sauvages, au traitement de \$1,400 par année, avec bureau à Regina. Au sujet de cette position un examen écrit sera tenu le 12 juin, en tenue des livres, en arithmétique commerciale et en dactylographie. L'écriture et la propreté seront jugées d'après le devoir de tenue des livres. Les candidats doivent être des résidents du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta; ils doivent être âgés d'au moins 18 ans et de pas plus de 35 ans, excepté pour les soldats de retour. Un honoraire de \$8 sera exigé des candidats qui ne sont pas soldats de retour. Les candidats seront avertis, plus tard, des centres d'examen.

Des listes de personnes éligibles à des emplois de même nature que ceux annoncés ci-dessus peuvent être établies.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande.

Les formules de demande, dûment remplies, pour les positions nos 1, 2, 3 et 5, doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil pas plus tard que le 27 mai, et pour la position n° 4 pas plus tard que le 10 juin. On peut obtenir les formules de demandes des bureaux d'emploi fédéraux provinciaux ou du secrétaire de la Commission du service civil, à Ottawa.

Un surintendant des laboratoires.—Traitement \$3,500.

6. Un surintendant des laboratoires des produits forestiers du Canada, à Montréal, P.Q., ministère de l'Intérieur,

Les salaires et gages payés en 1917 ont été de \$4,864,669.92; en 1918 ils ont été de \$6,224,681.28 ce qui représente 66.55 pour 100 des frais d'exploitation.

Le nombre des bureaux de messageries au Canada, en 1917, était de 3,636; en 1918 il était de 3,607. En 1917, un dividende de 10 pour 100, s'élevant à la somme de \$200,000, a été payé par la Dominion Express Company qui a affiché un égal montant à sa réserve, le tout laissant pour l'année une balance au crédit de \$522,123. Les compagnies de messageries n'ont pas payé de dividende en 1918; elles n'ont pas davantage affecté certaines sommes à leur réserve.

DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉPHONES.

Les chiffres concernant les téléphones révèlent un développement notable du commerce de téléphone pendant l'année se terminant le 30 juin 1918. Le nombre des unités faisant rapport s'est élevé de 1,695 qu'il était en 1917, à 2,007 en 1918. L'augmentation a été plus considérable en Saskatchewan que dans n'importe quelle autre province. Le nombre des unités faisant rapport se répartit par province comme suit: Ile du Prince-Edouard, 32; Nouvelle-Ecosse, 143; Nouveau-Brunswick, 31; Québec, 173; Ontario, 528; Manitoba, 38; Saskatchewan, 727; Alberta, 8; Colombie-Britannique, 14; Yukon, 1.

On observera que les gouvernements de l'Alberta et du Manitoba possèdent pratiquement tous les systèmes téléphoniques établis dans ces deux provinces.

La Saskatchewan est aussi grande propriétaire de téléphones, mais il y a, quand même, dans cette province, environ 1,000 lignes de téléphones qui sont la propriété d'organisations privées. La capitalisation des compagnies de téléphone en opération au Canada est déclarée être de \$104,368,627, soit une augmentation de \$10,000,000, sur l'année 1917.

Les recettes des compagnies de téléphones pendant les derniers douze mois couverts par le rapport ont été de \$22,-

753,289. Les recettes nettes, qui forment la différence entre les recettes brutes et les frais d'exploitation ont été de \$9,-108,765 en 1918 et de \$8,025,855 en 1917.

Des additions de même que des soustractions faites au premières recettes nettes en réduisent le montant à \$5,187,-323.

La valeur totale des équipements téléphoniques était de \$662,330 en 1918 et de \$604,136 en 1917. Le nombre total de milles couverts par les lignes était de 1,848,674.34 en 1918 et de 1,708,202.80 en 1917.

LES TÉLÉGRAPHES.

Pour ce qui est des compagnies de télégraphe les chiffres du rapport révèlent que le 30 juin 1918, leur coût était porté à \$10,226,988, une légère augmentation sur l'année précédente, tandis que le capital de compagnies établies en Canada était de \$6,300,000. Le revenu brut a été de \$7,770,646 contre \$7,272,-755 que ce revenu avait été pour les douze mois précédents. Les frais d'exploitation se sont élevés à \$5,580,335 contre \$4,490,228, chiffre de l'année précédente. Le revenu net de l'exploitation a été de \$2,016,429.

En 1918, on envoya par voie de terre 12,377,754 messages; on en avait envoyé 11,817,517 en 1917. On a envoyé 1,021,853 câbligrammes en 1918 et 1,084,956 en 1917. Le nombre total des employés de télégraphe était de 7,212 en 1918 et de 7,000 en 1917. En 1918 les opérateurs se répartissaient en 3,894 hommes et 503 femmes tandis qu'en 1917 il y avait 3,996 hommes et 496 femmes. Total des salaires en 1918: \$3,937,950.62; total des salaires en 1917: \$3,278,450.39. Il y avait 4,664 bureaux en 1918 et 4,615 en 1917.

Contre la famine.

Les Etats-Unis ont assigné 1,500,000 tonnes de facilités maritimes pour le ravitaillement des peuples de l'Europe menacés par la famine.

devra consacrer tout son temps à ce travail.

Un surintendant de construction.—Traitement, \$250 par mois.

9. Un surintendant de construction pour l'édifice public de Hamilton, au ministère des Travaux publics, avec traitement de \$250 par mois. Les aspirants doivent être des architectes compétents ayant eu 6 à 8 années d'expérience comme chef d'une compagnie d'architectes ou avoir pratiqué à leur compte pour la même période. Ils doivent être habitués à surveiller les travaux de construction. Le titulaire devra consacrer tout son temps à ce travail.

Un surintendant de construction.—Traitement, \$200 à \$250 par mois.

10. Un surintendant de construction pour l'édifice de l'instruction, collège militaire royal, à Kingston, ministère des Travaux publics, au traitement de \$200 à \$250 par mois. Les aspirants doivent être très compétents et expérimentés dans la construction en béton armé et les travaux en pierre.

Des listes de personnes éligibles à des emplois de même nature que ceux annoncés ci-dessus peuvent être établies, et elles comprendront les noms des aspirants reconnus bien qualifiés.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande. Préférence sera donnée aux résidents de bonne foi des provinces où se trouvent les vacances.

Pour les positions nos 8, 9 et 10 les demandes par lettre mentionnant l'âge et les aptitudes, doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil pas plus tard que le 10 mai. Pour les positions nos 6 et 7 les formules de demandes dûment remplies doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil pas plus tard que le 20 mai. On peut obtenir les formules de demandes des bureaux d'emploi fédéraux-provinciaux ou du secrétaire de la Commission du service civil, à Ottawa.

au traitement de \$3,500 par année. Les aspirants doivent être des gradués d'université en sylviculture, en chimie ou en génie, et doivent avoir eu au moins trois années d'expérience après l'obtention du degré. (a) En travail de recherches en laboratoire dans l'une des différentes lignes mentionnées ci-dessus; (b) En travail pratique en quelque industrie où le bois est le principal matériel brut, e.g. l'industrie du bois, la fabrication de la pulpe de bois et du papier, la distillation du bois, etc., ou (c) de l'expérience pratique dans l'administration ou dans les recherches forestières. Les aspirants doivent posséder de l'habileté scientifique à un haut degré, et des aptitudes pour le travail de recherches, une grande connaissance des caractères techniques et de l'usage du bois canadien, de l'initiative et de l'habileté à organiser et à administrer.

Un officier à titre permanent.—Traitement \$2,000.

7. Un officier à titre permanent dans le service extérieur, pour la division du bétail, au ministère de l'Agriculture, pour aider à l'officier en charge de la cour à bestiaux à Winnipeg, au traitement de \$2,000 par année. Les aspirants doivent être bons juges du bétail sur pied et doivent avoir une connaissance pratique du commerce des animaux. Ils doivent posséder assez d'entraînement et d'instruction pour tenir des registres exacts, préparer des articles de journaux, diriger la correspondance et faire le travail général dans un bureau.

Deux surintendants de construction.—Traitement, \$350 par mois.

8. Deux surintendants de construction, l'un pour l'édifice public de Toronto et l'autre pour l'édifice fédéral de Montréal, au ministère des Travaux publics, avec traitements de \$350 par mois. Les aspirants doivent être des architectes compétents ayant eu huit à dix années d'expérience comme chef d'une compagnie d'architectes ou avoir pratiqué à leur compte durant le même temps. Ils doivent être habitués à surveiller la construction. Le titulaire